

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1902

30 septembre 2009

SOMMAIRE

3 Caps Invest S.A.	91279	HSB Lux S.à r.l.	91275
Alain THISSEN S.à r.l.	91251	Immobilière Leamond S.A.	91250
Alcelec S.à r.l.	91251	Immobilière Leamond S.A.	91250
Al Ginter Percussion	91251	Jil Sander S.A.	91267
Alizee Investment SA	91294	Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l.	91266
AMS Investissements S.A.	91266	Large Investments S.à r.l.	91273
Aptos S.A.	91250	Mark IV Luxembourg S.à r.l.	91274
arco, Architecture Company, Sàrl	91250	MEIF II Swiss Holdings S.à r.l.	91294
Arco Investments S.A.	91296	Morning Capital S.à r.l.	91295
Arco Investments S.A.	91296	Mytilini S.A.	91251
Artephanie	91284	New Super Selector S.à r.l.	91262
Awelu	91252	Norpa Holding S.A.	91295
Bluecat Concept Sàrl	91252	Pamplona PE Holdco 6 S.A.	91294
Bordeso Holding S.A.	91273	Plansee Mitsubishi Materials Global Sinter Holding, S.A.	91296
CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management	91258	Polcard Holding S.à r.l.	91276
CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management S.A.	91258	RCG Re II S.A.	91272
Cinquant S.A.H.	91293	Rolmex S.A.	91282
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A.	91257	Tomasmill Invest	91278
Dekora Luxembourg	91286	Tovimmo Sàrl	91289
Diarough Sourcing S.A.	91258	TRS Core Luxco Germany 1 SARL	91295
eOffice Invest S.A.	91293	TRS Core Luxco II Sàrl	91295
Europe Finances et Participations S.A.	91258	TW Intérieur S.A.	91274
Europe Voyager Holdings S.à r.l.	91252	Victory International Corporation S.A.	91267
Euro Re S.A.	91272	Victory Systems S.A.	91267
Exclusive Opportunities S.A.	91286	Viessmann Luxembourg	91252
FirstCal Luxco Germany 1 SARL	91293	Worldwide Mounts S.à r.l.	91280
Heron Nointel S.A.	91289	Wynnewood CPM Investments S.à r.l.	91274

Immobilière Leamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 37.576.

Le bilan au 31.12.2008 de la société IMMOBILIERE LEAMOND S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.08.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009114053/15.

(090136995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Immobilière Leamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 37.576.

Le bilan au 31.12.2007 de la société IMMOBILIERE LEAMOND S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.08.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Printz N.

Référence de publication: 2009114052/15.

(090137002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

arco, Architecture Company, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 3, rue des Trois Glands.
R.C.S. Luxembourg B 63.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arco Architecture Compagny, SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009114054/12.

(090136827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Aptos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3502 Dudelange, 24, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APTOS S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009114055/12.

(090136824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Al Ginter Percussion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7357 Helmdange, 15, Im Gehr.
R.C.S. Luxembourg B 70.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AL GINTER PERCUSSION SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009114057/12.

(090136820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Alcelec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, rue de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 101.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALCELEC SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009114058/12.

(090136818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Alain THISSEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3358 Leudelange, 15, rue du Lavoir.
R.C.S. Luxembourg B 108.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALAIN THISSEN SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009114059/12.

(090136816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Mytilini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 63.182.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 juin 2009*

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur BERTOLASO Luigino sont renommés administrateurs. Monsieur CAR-
LETTO Marco est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel admi-
nistrateur avec pouvoir de signature B en remplacement de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
MYTILINI S.A.
Mohammed KARA / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009116827/18.

(090139931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Bluecat Concept Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 26-28, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 129.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLUECAT CONCEPT SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009114061/12.

(090136812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Viessmann Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 81.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIESSMANN LUXEMBOURG
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009114060/12.

(090136815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Awelu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 25, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 16.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AWELU SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2009114062/12.

(090136810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Europe Voyager Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 134.469.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of July,

before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depository of the present deed,

There appeared:

(1) CVC Capital Partners Asia III Limited, a company with limited liability incorporated under the laws of Jersey with registered number 98088 and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, acting as general partner for and on behalf of CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-20740 (hereafter "CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P."); and,

(2) CVC Capital Partners Asia III Limited, a company with limited liability incorporated under the laws of Jersey with registered number 98088 and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, acting as general partner for and on behalf of CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund-A, L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited

Partnerships, Cayman Islands, under number WK-21142 (hereafter "CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund-A, L.P."),

being all the shareholders (the "Shareholders") of Europe Voyager Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, incorporated pursuant to a notarial deed dated 13 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 118 du 16 January 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 134.469 (the "Company"), which articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 6 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1634 of 3 July 2008,

both duly represented by Mrs Angélique Badot, LL.M, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal, given in Jersey, on 24 July 2009,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing parties, represented as stated above, representing the whole share capital, then deliberate upon the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of two million three hundred forty-seven thousand seven hundred and thirty Australian Dollars and eighty-seven cent (AUD 2,347,730.87), represented by two hundred thirty-four million seven hundred seventy-three thousand eighty-seven (234,773,087) shares having a nominal value of one cent of Australian Dollars (AUD 0.01) each, to four million eight hundred fifty-two thousand one hundred eighty-eight Australian Dollars and thirty-five cent (AUD 4,852,188.35), through the issue of two hundred fifty million four hundred forty-five thousand seven hundred forty-eight (250,445,748) new shares new shares, having a nominal value of one cent of Australian Dollars (AUD 0.01) each, by a contribution in kind and in cash;

2. Creation of classes of shares;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6.1 of the articles of incorporation of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, represented as stated above, representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital from its current amount of two million three hundred forty-seven thousand seven hundred and thirty Australian Dollars and eighty-seven cent (AUD 2,347,730.87), represented by two hundred thirty-four million seven hundred seventy-three thousand eighty-seven (234,773,087) shares, having a nominal value of one cent of Australian Dollars (AUD 0.01) each, up to four million eight hundred fifty-two thousand one hundred eighty-eight Australian Dollars and thirty-five cent (AUD 4,852,188.35), through the issue of two hundred fifty million four hundred forty-five thousand seven hundred forty-eight (250,445,748) new shares, having a nominal value of one cent of Australian Dollars (AUD 0.01) each.

All of the two hundred fifty million four hundred forty-five thousand seven hundred forty-eight (250,445,748) new shares are entirely subscribed and fully paid up as follows:

- two hundred twenty million three hundred ninety-three thousand seven hundred seventy-three (220,393,773) new shares are subscribed by CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P., prenamed, and fully paid up through a contribution in cash of three hundred seventy-four thousand and two Australian Dollars and fifty-seven cent (AUD 374,002.57) and a contribution in kind of a loan receivable of a total amount of one million eight hundred twenty-nine thousand nine hundred thirty-five Australian Dollars and sixteen cent (AUD 1,829,935.16); and,

- thirty million fifty-one thousand nine hundred seventy-five (30,051,975) new shares are subscribed by CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund-A, L.P., prenamed, and fully paid up through a contribution in cash of fifty thousand nine hundred ninety-seven Australian Dollars and forty-three cent (AUD 50,997.43) and a contribution in kind of a loan receivable of a total amount of two hundred forty-nine thousand five hundred twenty-two Australian Dollars and thirty-two cent (AUD 249,522.32).

The two hundred fifty million four hundred forty-five thousand seven hundred forty-eight (250,445,748) new shares are entirely subscribed at a total price of two million five hundred four thousand four hundred fifty-seven Australian Dollars and forty-eight cent (AUD 2,504,457.48) which is entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the total value of the contributions of two million five hundred four thousand four hundred fifty-seven Australian Dollars and forty-eight cent (AUD 2,504,457.48) has been given to the undersigned notary who expressly confirms this.

Second resolution

The shareholders resolve to split the current share capital of four million eight hundred fifty-two thousand one hundred eighty-eight Australian Dollars and thirty-five cent (AUD 4,852,188.35), represented by four hundred eighty-five million two hundred eighteen thousand eight hundred thirty-three (485,218,835) shares, having a nominal value of one cent of Australian Dollars (AUD 0.01) each, into two (2) classes of shares, consisting in four hundred seventeen million two

hundred ninety-six thousand one hundred eighty-seven (417,296,187) class A shares (the "Class A" shares) and in sixty-seven million nine hundred twenty-two thousand six hundred forty-eight (67,922,648) class B shares (the "Class B" shares).

Class A shares

The Class A shares are financing the assets directly or indirectly held by the Company in Europe Voyager NV, a company limited by shares, incorporated under the laws of Belgium, with registered office at De Lignestraat 13, B-1000 Brussels, registered with the Brussels trade and companies' register under number 0875.392.273; and,

Class B shares

The Class B shares are financing the assets directly or indirectly held by the Company in EV Hospitality NV, a company limited by shares, incorporated under the laws of Belgium, with registered office at De Lignestraat 13, B-1000 Brussels, registered with the Brussels trade and companies' register under number 0816.599.646.

The Class A shares and the Class B shares are allocated as follows:

- three hundred sixty-seven million two hundred twenty-three thousand one hundred thirty-seven (367,223,137) Class A shares held by CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P., prenamed;
- fifty-nine million seven hundred seventy-two thousand three hundred forty-one (59,772,341) Class B shares held by CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P., prenamed;
- fifty million seventy-three thousand fifty (50,073,050) Class A shares held by CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund-A, L.P., prenamed; and
- eight million one hundred fifty thousand three hundred seven (8,150,307) Class B shares held by CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund-A, L.P., prenamed.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend the 1st paragraph of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The Company's corporate capital is fixed at four million eight hundred fifty-two thousand one hundred eighty-eight Australian Dollars and thirty-five cent (AUD 4,852,188.35), represented by four hundred seventeen million two hundred ninety-six thousand one hundred eighty-seven (417,296,187) class A shares (the "Class A" shares) and sixty-seven million nine hundred twenty-two thousand six hundred forty-eight (67,922,648) class B shares (the "Class B" shares), all with a nominal value of one cent of Australian Dollars (AUD 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

Class A shares

The Class A shares are exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner) in relation to Europe Voyager NV a company limited by shares, incorporated under the laws of Belgium, with registered office at De Lignestraat 13, B-1000 Brussels, registered with the Brussels trade and companies' register under number 0875.392.273 (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of the investment related to Europe Voyager NV (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All such distributions shall be allocated to a special Class A reserve until their distribution to the holders of Class A shares.

Class B shares

The Class B shares are exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner) in relation to EV Hospitality NV a company limited by shares, incorporated under the laws of Belgium, with registered office at De Lignestraat 13, B-1000 Brussels, registered with the Brussels trade and companies' register under number 0816.599.646 (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the company and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of the investment related to EV Hospitality NV (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All such distributions shall be allocated to a special Class B reserve until their distribution to the holders of Class B shares.

In the event any amounts can not be attributed exclusively to the investments related to one or the other class of shares, they shall be allocated to the two classes, pro-rata to the aggregate nominal value of the shares.

The losses incurred by the Company in relation to one of its investments described here-above are subtracted from the amount attached to the class of shares of such investment (whether profits, profits carried forward or the part representing the share capital). If the losses exceed the amount attached to such class of shares, this excess will be borne by the other classes of shares pro rata of their participation in the share capital. These provisions do not segregate the assets of the Company into compartments enforceable in relation to the third parties."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juillet,

par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte,

Ont comparu:

(1) CVC Capital Partners Asia III Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Jersey, immatriculée sous le numéro 98088 et ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, agissant en tant que general partner au nom et pour le compte de CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P., un limited partnership constitué et organisé selon les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, enregistré auprès du registre des Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK-20740 (ci-après "CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P."); et,

(2) CVC Capital Partners Asia III Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Jersey immatriculée sous le numéro 98088 et ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, agissant en tant que general partner au nom et pour le compte de CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund-A, L.P., un limited partnership constitué et organisé selon les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, enregistré auprès du registre des Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK-21142 (ci-après "CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund-A, L.P."),

étant les seules associées (les "Associées") de Europe Voyager Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, constituée suivant acte notarié en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 118 du 16 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 134.469 (la "Société"), et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 6 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1634 du 3 juillet 2008,

les deux dûment ici représentées par Madame Angélique Badot, LL.M, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Jersey, le 24 juillet 2009.

Lesdites procurations signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, délibère ensuite sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de deux millions trois cent quarante-sept mille sept cent trente dollars australiens et quatre-vingt-sept cents (AUD 2.347.730,87), représentés par deux cent trente-quatre millions sept cent soixante-treize mille quatre-vingt-sept (234.773.087) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent de dollars australiens (AUD 0,01) chacune, jusqu'à quatre millions huit cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt-huit dollars australiens et trente-cinq cents (AUD 4.852.188,35), par l'émission de quatre cent quatre-vingt-cinq millions deux cent dix-huit mille huit cent trente-cinq (485.218.835) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un cent de dollars australiens (AUD 0,01) chaque, par apport en nature et en numéraire;

2. Création de classes de parts sociales;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6.1 des statuts de la Société.

Après avoir analysé les points à l'ordre du jour, les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, §requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associées décident d'augmenter le capital de la Société de son montant actuel de deux millions trois cent quarante-sept mille sept cent trente dollars australiens et quatre-vingt-sept cents (AUD 2.347.730,87), représentés par deux cent trente-quatre millions sept cent soixante-treize mille quatre-vingt-sept (234.773.087) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent de dollars australiens (AUD 0,01) chaque, jusqu'à quatre millions huit cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt-huit dollars australiens et trente-cinq cents (AUD 4.852.188,35), par l'émission de deux cent cinquante

millions quatre cent quarante-cinq mille sept cent quarante-huit (250.445.748) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars australiens (AUD 0,01) chacune.

Toutes les deux cent cinquante millions quatre cent quarante-cinq mille sept cent quarante-huit (250.445.748) nouvelles parts sociales sont entièrement souscrites et intégralement libérées comme suit:

- deux cent vingt millions trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-treize (220.393.773) nouvelles parts sociales sont souscrites par CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P., susnommée, et entièrement libérées par un apport en numéraire de trois cent soixante-quatorze mille deux dollars australiens et cinquante-sept cents (AUD 374.002,57) et un apport en nature d'un prêt d'un montant total d'un million huit cent vingt-neuf mille neuf cent trente-cinq dollars australiens et seize cents (AUD 1.829.935,16); et,

- trente millions cinquante et un mille neuf cent soixante-quinze (30.051.975) nouvelles parts sociales sont souscrites par CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund-A, L.P., susnommée, et entièrement libérées par un apport en numéraire de cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars australiens et quarante-trois cents (AUD 50.997,43) et un apport en nature d'un prêt d'un montant total de deux cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-deux dollars australiens et trente-deux cents (AUD 249.522,32).

Les deux cent cinquante millions quatre cent quarante-cinq mille sept cent quarante-huit (250.445.748) nouvelles parts sociales sont entièrement souscrites pour un prix total de deux millions cinq cent quatre mille quatre cent cinquante-sept dollars australiens et quarante-huit cents (AUD 2.504.457,48) entièrement alloués au capital social.

La preuve de l'existence et de la valeur totale des contributions de deux millions cinq cent quatre mille quatre cent cinquante-sept dollars australiens et quarante-huit cents (AUD 2.504.457,48) a été donnée au notaire soussigné qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

Les Associées décident de diviser le capital social de quatre millions huit cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt-huit dollars australiens et trente-cinq cents (AUD 4.852.188,35), représenté par quatre cent quatre-vingt-cinq millions deux cent dix-huit mille huit cent trente-cinq (485.218.835) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un cent de Dollars australiens (AUD 0,01), en deux (2) classes de parts sociales, consistant en quatre cent dix-sept millions deux cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-sept (417.296.187) parts sociales de classe A (les parts sociales de "Classe A") et soixante-sept millions neuf cent vingt-deux mille six cent quarante-huit (67.922.648) parts sociales de classe B (les parts sociales de "Classe B").

Parts sociales de Classe A

Les parts sociales de Classe A financent des actifs spécifiques directement ou indirectement dans Europe Voyager NV, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Belgique, avec siège social à De Lignestraat 13, B-1000 Bruxelles, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bruxelles sous le numéro 0875.392.273.

Parts sociales de Classe B

Les parts sociales de Classe B financent des actifs spécifiques directement ou indirectement dans EV Hospitality NV, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Belgique, avec siège social à De Lignestraat 13, B-1000 Bruxelles, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bruxelles sous le numéro 0816.599.646.

Les parts sociales de Classe A et les parts sociales de Classe B sont alloués comme suit:

- trois cent soixante-sept millions deux cent vingt-trois mille cent trente-sept (367.223.137) parts sociales de Classe A détenues par CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P., susmentionnée;

- cinquante-neuf millions sept cent soixante-douze mille trois cent quarante et une (59.772.341) parts sociales de Classe B détenues par CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P., susmentionnée;

- cinquante millions soixante-treize mille cinquante (50.073.050) parts sociales de Classe A détenues par CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund-A, L.P., susmentionnée, et

- huit millions cent cinquante mille trois cents sept (8.150.307) parts sociales de Classe B détenues par CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund-A, L.P., susmentionnée.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les Associées décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société et fixé à quatre millions huit cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt-huit dollars australiens et trente-cinq cents (AUD 4.852.188,35), représenté par quatre cent dix-sept millions deux cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-sept (417.296.187) parts sociales de classe A (les parts sociales de "Classe A") et soixante-sept millions neuf cent vingt-deux mille six cent quarante-huit (67.922.648) parts sociales de classe B (les parts sociales de "Classe B"), ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar Australien (AUD 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Parts sociales de Classe A

Les parts sociales de Classe A ont exclusivement droit aux actifs (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit) en relation avec Europe Voyager NV, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Belgique, avec siège social à De Lignestraat 13, B-1000 Bruxelles, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bruxelles sous le numéro 0875.392.273 (y compris les gains en capital, surplus de liquidation et distribution de dividendes), moins le montant total des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la

Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribuées à la gestion et au fonctionnement de l'investissement lié à Europe Voyager NV (y compris les honoraires, coûts, impôt sur plus values et les dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des parts sociales de Classe A avant leur distribution aux détenteurs de parts sociales de Classe A.

Parts sociales de Classe B

Les parts sociales de Classe B ont exclusivement droit aux actifs (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit) en relation avec EV Hospitality NV, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Belgique, avec siège social à De Lignestraat 13, B-1000 Bruxelles, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bruxelles sous le numéro 0816.599.646 (y compris les gains en capital, surplus de liquidation et distribution de dividendes), moins le montant total des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribuées à la gestion et au fonctionnement de l'investissement lié à EV Hospitality NV (y compris les honoraires, coûts, impôt sur plus values et les dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des parts sociales de Classe B avant leur distribution aux détenteurs de parts sociales de Classe B.

Dans le cas où des montants ne peuvent pas être attribués exclusivement aux investissements liés à l'une ou à l'autre des classes de parts sociales, ils seront alloués aux deux classes, au prorata de la valeur nominale totale des parts sociales.

Les pertes réalisées dans le cadre de l'un des investissements décrits ci-dessus viennent d'abord en déduction des sommes attachées à la classe de parts sociales (qu'il s'agisse de profits, profits reportés ou de la part représentant le capital social) à laquelle cet investissement est attaché. Si les pertes excèdent les sommes attachées à la classe de parts sociales en question, ces pertes excédentaires viendront greffer les autres classes de parts au pro rata de leur participation dans le capital. Les présentes clauses ne créent pas une ségrégation des avoirs de la Société opposable aux tiers."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BADOT et J.-J. WAGNER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. LAC/2009/31075. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009118417/288.

(090142710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009118227/12.

(090142033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Europe Finances et Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 29.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPE FINANCES ET PARTICIPATIONS S.A.

F. DUMONT / A. RENARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009118223/12.

(090142024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Diarough Sourcing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIAROUGH SOURCING S.A.

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2009118222/12.

(090142021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

**CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management S.A., Société Anonyme,
(anc. CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.332.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management (hereafter referred to as the "Company"), a Société Anonyme having its registered office in 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 110.332, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 5th August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 21st December 2005, number 1432. The Articles of Incorporation have been amended by Maître Joseph Elvinger on 18th December 2006, published in the Mémorial of 29th March 2007, number 486, and have been amended for the last time on 8th April 2008, published in the Mémorial of 20th June 2008, number 1536.

The meeting was opened at 2:00 p.m. under the chairmanship of Mr. Oscar Cramer, Board Member, residing professionally in Piazza Manzoni, 8, CH -6901 Lugano, Switzerland, who appointed as secretary Mr Sylvain Feraud, private employee residing professionally in 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mrs Céline Gutter, private employee, residing professionally in 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. All the Company's shareholders are registered shareholders and the Extraordinary General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all the registered shareholders on 7th August 2009.

II. It appears from the attendance list that all the three hundred seventy-four thousand (374,000) registered shares issued are represented;

III. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

IV. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the present shareholders, the proxies of the re-

presented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

V. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the Company's name as per article 1 of the Articles of association in order to add the reference "S.A." to "Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management".

2. Capital decrease in the amount of three million five hundred twenty-six thousand seven hundred euro (EUR 3,526,700) in order to compensate occurred losses for a same amount, stated in the accounting statement as at 30th June 2009, by decrease of the number of registered shares issued from 374.000 (three hundred seventy-four thousand) to 21.330 (twenty-one thousand three hundred thirty).

3. Cancellation of 352,670 (three hundred fifty-two thousand six hundred seventy) registered shares in such a manner that the remaining 21,330 (twenty-one thousand three hundred thirty) registered shares, with a par value of ten euro (EUR 10) per share, be allotted to the existing registered shareholders proportionately to their shareholding.

4. Increase of the corporate capital by conversion of debts held by the major shareholder (the "Debtor") for an amount of one million sixty-one thousand four hundred twenty euro (EUR 1,061,420) so as to raise the corporate capital from its present amount of two hundred thirteen thousand three hundred euro (EUR 213,300), after the capital decrease, to one million two hundred seventy-four thousand seven hundred twenty euro (EUR 1,274,720).

5. In compensation for the conversion of debts, issue of 106,142 (one hundred six thousand one hundred forty-two) new registered shares with a par value of ten euro (EUR 10) per share, having the same rights and privileges as the existing registered shares, to the benefit of the Debtor.

6. Amendment of article 5 of the Articles of Association in its third (3rd) paragraph in order to reflect the above decisions.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions.

First resolution

The general meeting resolved to complete the Company's name by adding the reference "S.A." and to modify accordingly article 1 of the Articles of association, in order to read as follows:

"There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management S.A."

Second resolution

The general meeting resolved to decrease the corporate capital in the amount of three million five hundred twenty-six thousand seven hundred euro (EUR 3,526,700), in order to compensate occurred losses for a same amount, stated in the accounting statement as at 30th June 2009.

For that purpose, the general meeting decided to decrease the number of registered shares issued from 374,000 (three hundred seventy-four thousand) to 21,330 (twenty-one thousand three hundred thirty).

Third resolution

The general meeting resolved to cancel 352,670 (three hundred fifty-two thousand six hundred seventy) registered shares and to allot the remaining 21,330 (twenty-one thousand three hundred thirty) registered shares, with a par value of ten euro (EUR 10) per share, to the sole shareholder.

Fourth resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by conversion of debts held by the sole shareholder (the "Debtor") for an amount of one million sixty-one thousand four hundred twenty euro (EUR 1,061,420) so as to raise the corporate capital from its present amount of two hundred thirteen thousand three hundred euro (EUR 213,300), after the capital decrease, to one million two hundred seventy-four thousand seven hundred twenty euro (EUR 1,274,720).

Fifth resolution

The general meeting resolved to issue, in compensation for the conversion of debts, 106,142 (one hundred six thousand one hundred forty-two) new registered shares, with a par value of ten euro (EUR 10) per share, to the benefit of the Debtor and sole Company's shareholder, such new registered shares having the same rights and privileges as the existing registered shares.

Subscription and Payment

Then the sole shareholder BANCA ARNER S.A., having its registered office in CH-6901 Lugano, here represented by Mr Oscar Cramer, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, declares to subscribe the 106,142 (one hundred six thousand one hundred forty-two) new shares and to fully pay them up by the contribution of the debts existing in its favor against the Company to the amount of one million sixty-one thousand four hundred twenty euro (EUR 1,061,420).

Evaluation

Pursuant to Article 32-1(5) of the revised Law of 10th August 1915 on commercial companies, a report on the value of the Debt contributed has been established by Ernst & Young, qualified auditor ("réviseur d'entreprise"), which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration. The conclusion of such report established in French reads as follows:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Sixth resolution

The general meeting resolved to amend article 5 of the Articles of Association in its third (3rd) paragraph in order to reflect the above decisions and to read as follows:

"The issued capital is set at one million two hundred seventy-four thousand seven hundred twenty euro (EUR 1,274,720) consisting of one hundred twenty-seven thousand four hundred seventy-two (127.472) registered shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) fully paid up".

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately EUR 3,000.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

The documents having been read to the meeting, the members of the bureau of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, the Notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 110.332), constituée suivant acte notarié de Maître Henri Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 21 décembre 2005, no 1432.

Les statuts ont été amendés par acte de Maître Joseph Elvinger en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial le 29 mars 2007, no 486, et pour la dernière fois par acte du 8 avril 2008, publié au Mémorial le 20 juin 2008, no 1536.

L'assemblée est ouverte à 14h00 sous la présidence de Monsieur Oscar Crameri, Administrateur, résidant professionnellement 8, Piazza Manzoni, CH -6901 Lugano, Switzerland, qui nomme comme secrétaire Monsieur Sylvain Feraud, employé privé, résidant professionnellement 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Céline Gutter, employée privée, résidant professionnellement 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que tous les actionnaires de la Société sont des actionnaires nominatifs et que la présente assemblée Générale Extraordinaire a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à tous les actionnaires nominatifs par courrier recommandé en date du 7 août 2009.

II. Qu'il appert de la dite liste de présence que l'intégralité des trois cent soixante quatorze mille (374.000) actions en circulation, sont représentées.

III. Qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement se tenir à effet de statuer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés, leurs mandataires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été dûment signée par les actionnaires présents, leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire, demeurera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Modification du nom de la Société tel que mentionné dans l'article 1 des Statuts afin d'ajouter la mention "S.A." à "Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management".

2. Réduction de capital d'un montant de trois millions cinq cent vingt-six mille sept cents euro (EUR 3.526.700) aux fins de compenser les pertes intervenues à concurrence d'un même montant, constatées sur base d'un état comptable au 30 juin 2009, par diminution du nombre d'actions nominatives émises de 374.000 (trois cent soixante-quatorze mille) à 21.330 (vingt et un mille trois cent trente).

3. Annulation de 352.670 (trois cent cinquante-deux mille six cent soixante-dix) actions nominatives de manière à ce que les 21.330 (vingt et un mille trois cent trente) actions nominatives restantes, d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10) chacune, soient allouées aux actionnaires nominatifs existants à proportion de leur participation.

4. Augmentation du capital social par conversion des créances détenues par l'actionnaire majoritaire (le "Créancier") à concurrence d'un million soixante et un mille quatre cent vingt euro (EUR 1.061.420) en vue de le porter de son montant actuel de deux cent treize mille trois cents euro (EUR 213.300), après réduction de capital, à un million deux cent soixante-quatorze mille sept cent vingt euro (EUR 1.274.720).

5. En contrepartie de la conversion des créances, émission de 106.142 (cent six mille cent quarante-deux) nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes, au bénéfice du Créancier.

6. Modification de l'article 5 des Statuts en son 3^{ème} alinéa, afin de refléter les décisions ci-dessus.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, celle-ci a pris les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale décide de compléter le nom de la Société par l'ajout de la mention "S.A." et de modifier l'article 1 des statuts en sorte de lui donner la teneur suivante:

"Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management S.A."

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de réduire la capital d'un montant de trois millions cinq cent vingt-six mille sept cents euro (EUR 3.526.700) aux fins de compenser les pertes intervenues à concurrence d'un même montant, constatées sur base d'un état comptable au 30 juin 2009, par diminution du nombre d'actions nominatives émises de 374.000 (trois cent soixante-quatorze mille) à 21.330 (vingt et un mille trois cent trente).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à l'annulation de 352.670 (trois cents cinquante-deux mille six cent soixante-dix) actions nominatives et d'attribuer les 21.330 (vingt et un mille trois cent trente) actions nominatives restantes, d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10) chacune, à l'actionnaire unique.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social par conversion des créances détenues par l'actionnaire unique (le "Créancier") à concurrence d'un million soixante et un mille quatre cent vingt euro (EUR 1.061.420) en vue de le porter de son montant actuel de deux cent treize mille trois cents euro (EUR 213.300), après réduction de capital, à un million deux cent soixante-quatorze mille sept cent vingt euro (EUR 1.274.720).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre, au bénéfice du Créancier et unique actionnaire de la Société, et en contrepartie de la conversion des créances, 106.142 (cent six mille cent quarante-deux) nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

Souscription et Libération

Les 106.142 (cent six mille cent quarante-deux) nouvelles actions nominatives sont ensuite souscrites par l'actionnaire unique, la société BANCA ARNER S.A., avec siège social à CH-6901 Lugano, ici représentée par Monsieur Oscar Cramer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée et sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital à concurrence du montant de un million soixante et un mille quatre cent vingt euro (EUR 1.061.420) de créances existant au profit de l'actionnaire et à charge de la Société.

Evaluation

Conformément à l'article 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur la valeur de la Créance suite à la Conversion a été établi par Ernst & Young, Société Anonyme, réviseur d'entreprise, qui devra rester annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement et dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des Statuts en son 3^{ème} alinéa, afin de refléter les décisions ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à un million deux cent soixante-quatorze mille sept cent vingt euro (EUR 1.274.720), représenté par cent vingt-sept mille quatre cent soixante-douze (127.472) actions nominative d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) par action, entièrement souscrites et libérées."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou lui seront facturés en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 3.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire, qui parle et comprend l'anglais, affirme, à la demande des comparants, que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise doit prévaloir.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé la volonté de signer.

Signé: O. CRAMERI, S. FERAUD, C. GUTTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2009. Relation: LAC/2009/34745. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009118432/215.

(090142417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

New Super Selector S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 119.300,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.100.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of August, before us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of New Super Selector S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.100, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1611 of August 1, 2007 (the Company). The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to the deed enacted by Maître Henri Hellinckx, on April 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 30, 2008, number 1331.

There appeared:

1. Ma Selector S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.212, (Ma Selector),

2. Po Selector S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.245, (Po Selector),

3. Pi Selector S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.214 (Pi Selector),

4. Sweeper Selector S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.244 (Sweeper Selector), and

5. JD Selector S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.099 (JD Selector),

All here represented by Mélanie Sauvage, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a five powers of attorney.

The said proxies, having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that (i) eight hundred and sixty five (865) Class A Shares, (ii) eight hundred and sixty five (865) Class B Shares, (iii) eight hundred and sixty five (865) Class C Shares, (iv) three thousand, four hundred and fifty six (3,456) Class D Shares and (v) one thousand, six hundred and seventy seven (1,677) Class E Shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of seventy-three thousand nine hundred euro (EUR 73,900) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred ninety-three thousand two hundred euro (EUR 193,200) to one hundred nineteen thousand three hundred euro (EUR 119,300) by way of redemption and cancellation of two thousand nine hundred fifty six (2,956) class D "tracker" shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, currently held by Sweeper Selector, without repayment to Sweeper Selector.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the reduction of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration in the share register of the Company of the reduction of the share capital specified under item 1. above and to see to any formalities in connection therewith.

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of seventy-three thousand nine hundred euro (EUR 73,900) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred ninety-three thousand two hundred euro (EUR 193,200) to one hundred nineteen thousand three hundred euro (EUR 119,300) by way of redemption and cancellation of two thousand nine hundred fifty-six (2,956) class D "tracker" shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, currently held by Sweeper Selector, without repayment to Sweeper Selector.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the above share capital reduction, as follows:

Ma Selector - 865 class A "tracker" shares
Pi Selector - 865 class B "tracker" shares
Po Selector - 865 class C "tracker" shares
Sweeper Selector 500 class D "tracker" shares
JD Selector - 1,677 class E "tracker" shares

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred nineteen thousand three hundred euro (EUR 119.300) represented by (i) eight hundred and sixty five (865) Class A Shares, (ii) eight hundred and sixty five (865) Class B Shares, (iii) eight hundred and sixty five (865) Class C Shares, (iv) five hundred (500) Class D Shares and (v) one thousand

six hundred and seventy seven (1,677) Class E Shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company ("the Designated Assets") which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration in the share register of the Company of the above reduction of the share capital of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, such proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize août, par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de New Super Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.100, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1611 du 1^{er} août 2007 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 21 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 mai 2008, numéro 1331.

Ont comparu:

1. Ma Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.212 (Ma Selector),

2. Po Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.245 (Po Selector),

3. Pi Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.214 (Pi Selector),

4. Sweeper Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.244 (Sweeper Selector), et

5. JD Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.099 (JD Selector),

ici toutes représentées par Mélanie Sauvage, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu de cinq procurations.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiquées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que (i) huit cent soixante-cinq (865) parts sociales de Classe A, (ii) huit cent soixante-cinq (865) parts sociales de Classe B, (iii) huit cent soixante-cinq (865) parts sociales de Classe C, (iv) trois mille quatre cent cinquante-six (3.456) parts sociales de Classe D et (v) mille six cent soixante-dix-sept (1.677) parts sociales de Classe E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, mentionnés ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocations;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-treize mille neuf cents euros (EUR 73.900) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quatre-vingt-treize mille deux cents euros (EUR 193.200) à cent dix-neuf mille trois cents euros (EUR 119.300) par le rachat et l'annulation de deux mille neuf cent cinquante-six (2.956) parts sociales "traçantes" de classe D de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, détenues actuellement par Sweeper Selector, sans remboursement à Sweeper Selector.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter la réduction du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications mentionnées ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités s'y rapportant.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire et réduit par la présente le capital social de la Société d'un montant de soixante-treize mille neuf cents euros (EUR 73.900) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quatre-vingt-treize mille deux cents euros (EUR 193.200) à cent dix-neuf mille trois cents euros (EUR 119.300) par le rachat et l'annulation de deux mille neuf cent cinquante-six (2.956) parts sociales "traçantes" de classe D de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, détenues actuellement par Sweeper Selector, sans remboursement à Sweeper Selector.

L'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionariat dans la Société suite à la réduction du capital social indiquée ci-dessus se présente comme suit:

Ma Selector - 865 parts sociales "traçantes" de classe A

Pi Selector- 865 parts sociales "traçantes" de classe B

Po Selector- 865 parts sociales "traçantes" de classe C

Sweeper Selector- 500 parts sociales "traçantes" de classe D

JD Selector- 1.677 parts sociales "traçantes" de classe E

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1** Le capital social de la Société est fixé à cent dix-neuf mille trois cents euros (EUR 119.300) représenté par (i) huit cent soixante-cinq (865) Parts Sociales de Classe A, (ii) huit cent soixante-cinq (865) Parts Sociales de Classe B, (iii), huit cent soixante-cinq (865) Parts Sociales de Classe C (iv) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe D (et (v) mille six cent soixante-dix-sept (1.677) Parts Sociales de Classe E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (collectivement, les Parts Sociales Traçantes, et individuellement, une Part Sociale Traçante) qui traceront les performances et revenus d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (les "Actifs Désignés"), lequel terme sera censé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé en totalité ou en partie ces Actifs Désignés y compris, en tout état de cause, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

Les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et indépendamment de leur classe désignées comme les Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe désignée comme une Part Sociale.

Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble désignés comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorité par la présente à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités s'y rapportant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: M. SAUVAGE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2009. Relation: LAC/2009/33740. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009118452/220.

(090142512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.149.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009118447/15.

(090142749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

AMS Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMS INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009118456/12.

(090142730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Jil Sander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.748.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009118457/13.

(090142728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Victory Systems S.A., Société Anonyme,
(anc. Victory International Corporation S.A.).**

Siège social: L-1466 Luembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 50.639.

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "VICTORY INTERNATIONAL CORPORATION S.A.", en abrégé "VICTORY INTERNATIONAL CORP. S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 50639, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 312 du 7 juillet 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cristina VIDAL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri ARONSON, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1250) actions, avec une valeur nominale de mille francs luxembourgeois, libérées à raison d'un quart, représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures de l'actionnaire unique et des membres du bureau, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.
2. Suppression de valeur nominale des actions.
3. Conversion du capital social en euros.
4. Modification de l'objet social de la Société.
5. Changement de dénomination de la Société.
6. Refonte complète des statuts en vue de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle et suppression du capital autorisé.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un associé unique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social en euros qui sera dorénavant fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

"La société a pour objet principal la prestation de services ainsi que la vente et l'implantation de logiciels et de matériels dans le domaine des technologies de l'information.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, acheter, souscrire et vendre des valeurs mobilières de toutes espèces, gérer son portefeuille-titres, acquérir, céder et mettre en valeur des brevets et licences d'exploitation.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tout concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en "VICTORY SYSTEMS S.A.".

Sixième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les résolutions qui précèdent et avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle et décide de supprimer le capital autorisé.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "VICTORY SYTEMS S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour principal la prestation de services ainsi que la vente et l'implantation de logiciels et de matériels dans le domaine des technologies de l'information.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, acheter, souscrire et vendre des valeurs mobilières de toutes espèces, gérer son portefeuille-titres, acquérir, céder et mettre en valeur des brevets et licences d'exploitation.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tout concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le quinze juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du

conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Henri ARONSON, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme administrateur unique avec effet à partir de ce jour, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

L'associé unique décide de nommer la société à responsabilité limitée ALLIANCE BUSINESS CENTRE S.à r.l., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12, Rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 82872, comme commissaire aux comptes, avec effet à partir de ce jour, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vidal, Valent, Aronson, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2009. LAC/2009/27452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009118436/254.

(090143022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**RCG Re II S.A., Société Anonyme,
(anc. Euro Re S.A.).**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 42.294.

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de EURO RE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.294 (la Société). La Société a été constituée le 21 décembre 1992 suivant un acte de Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 39 du 27 janvier 1993. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 10 décembre 2001 selon un acte de Maître Reginald Neuman, susnommé, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C- N° 556 du 10 avril 2002.

L'Assemblée est présidée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Mieke Verstraeten, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Gilles Durdu, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes après avoir été signées par chacune des parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 200.000 (deux cent mille) actions de la Société sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 5.000.000 EUR (cinq millions d'euros) sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut valablement débattre et délibérer sur les points de l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Changement de la dénomination de la Société en "RCG Re II S.A." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.
4. Conversion de la devise du capital social de la Société de EUR (euro) en USD (dollars des Etats-Unis d'Amérique) et modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société.
5. Divers.

III. Que l'Assemblée prend de manière unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires (présents ou représentés) se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "RCG Re II S.A."

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination RCG Re II S.A. (la "Société")."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence l'Assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts relatif à l'emplacement du siège social de la Société de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par une décision du conseil d'administration.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise du capital social de la Société de EUR (euro) en USD (dollars des Etats-Unis d'Amérique), et par conséquent de convertir le capital social de la Société de 5.000.000 EUR en 7.000.000 USD en appliquant un taux de change moyen (calculé sur la base du taux de change de référence de la Banque Centrale Européenne depuis le 1^{er} juillet 2009) fixé à 1,4 USD pour 1 EUR.

L'Assemblée décide également que cette conversion de la devise du capital social de la Société est simultanément accompagnée d'une augmentation du nombre des actions de la Société existantes de 200.000 à 700.000.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (7.000.000 USD) représenté par sept-cent mille (700.000) actions, sans valeur nominale. Le capital social de la Société est entièrement souscrit et chaque action a été libérée à hauteur d'un quart lors de la constitution de la Société."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.300,- (mille trois cents Euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Arnoux, Verstraeten, Durdu, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 août 2009. LAC/2009/32348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009118434/85.

(090143026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Large Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 97.591.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/09/09.

Large Investments S.à r.l.

Patrick van Denzen

Manager

Référence de publication: 2009118443/14.

(090142765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Bordeso Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 69.346.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2009.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009118453/14.

(090142741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Mark IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 67.918.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 28/08/2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Mark IV Luxembourg S.à r.l.

Wim Rits

Manager B

Référence de publication: 2009118451/14.

(090142744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Wynnewood CPM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wynnewood CPM Investments S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009118435/12.

(090142631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

TW Intérieur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 75.333.

L'an deux mille neuf.

Le deux septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TW INTERIEUR S.A., avec siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, Hall 18, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 75.333 (NIN 2000 2209 846),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, de résidence à Grevenmacher, en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 559 du 5 août 2000, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1918 du 7 septembre 2007,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2429 du 04 octobre 2008,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2461 du 08 octobre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1264 du 1^{er} juillet 2009.

Le capital de la société s'élève au montant de quarante mille Euros (€ 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Uwe ROOS, directeur, demeurant à D-54518 Niersbach, 21, Hubertusstrasse, qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué qui détient un droit de co-signature obligatoire.

2.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter la prédite résolution.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué qui détient un droit de co-signature obligatoire.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter la présente résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: U. ROOS, M. FUNCK, J.-P. FRANK, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 03 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 09 septembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009118425/59.

(090143001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

HSB Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 64, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 109.098.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den zweiten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts HSB Handels- und Servicegesellschaft für Baumaschinen MBH, mit Sitz in D-66806 Ensdorf, Matthias-Erzbergerstrasse 9, Industriegebiet,

eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichtes Saarbrücken unter Nummer HRB 24329,

hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Thomas RUPP, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-66773 Schwalbach, II. Gartenreihe 3.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärte, dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HSB LUX S.à r.l. ist, mit Sitz in L-5485 Wormeldange-Haut, 64, rue Hiehl, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 109.098.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 28. Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1249 vom 22. November 2005 und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 6. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1734 vom 16. September 2006;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 18. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1735 vom 15. Juli 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf DREI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000,-) beläuft, eingeteilt in drei tausend (3.000) Anteile von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-), welche integral durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts HSB Handels- und Servicegesellschaft für Baumaschinen MBH, vorgeannt, übernommen wurden

Als dann ersuchte der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, beschliesst das Gesellschaftskapital um EIN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 100.000,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von DREI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000,-) auf den Betrag von VIER HUNDERT TAUSEND EURO (€ 400.000,-) zu bringen, durch die Ausgabe von ein tausend (1.000) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-), und zwar durch Bareinzahlung des Betrages von EIN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 100.000,-), wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die ein tausend (1.000) neu geschaffenen Anteile werden integral durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts HSB Handels- und Servicegesellschaft für Baumaschinen MBH übernommen.

Zweiter Beschluss

Aufgrund der vorhergehenden Kapitalerhöhung wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt VIER HUNDERT TAUSEND EURO (€ 400.000,-), eingeteilt in vier tausend (4.000) Anteile von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-), alle zugeteilt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts HSB Handels- und Servicegesellschaft für Baumaschinen MBH, mit Sitz in D-66806 Ensdorf, Matthias-Erzbergers-trasse 9, Industriegebiet, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichtes Saarbrücken unter Nummer HRB 24329.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. RUPP, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 03 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1244. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 9. September 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009118424/57.

(090143013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Polcard Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 92.003.

— DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of August.

Before Us, the undersigned Maître Martine SCHAFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INNOVA GIC LLC, having its registered office at 9, East Loockerman Street, 19901 Dover, United States of America, represented by Mrs Corinne Petit, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 12th, 2009.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the corporation "POLCARD HOLDING S.à r.l.", having its principal office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, RCS Luxembourg section B 92.003 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER on February 14th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 424 of April 18th, 2003;

II. That the capital of the corporation "POLCARD HOLDING S.à r.l." is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company POLCARD HOLDING S.à r.l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "POLCARD HOLDING S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company INNOVA GIC LLC, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "POLCARD HOLDING S.à r.l.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole partner;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "POLCARD HOLDING S.à r.l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at the previous registered office of POLCARD HOLDING S.à r.l.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the party appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

INNOVA GIC LLC, ayant son siège social au 9, East Lookerman Street, 19901 Dover, Etats Unis d'Amérique, représentée par Madame Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 août 2009.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "POLCARD HOLDING S.à r.l.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, RCS Luxembourg section B 92.003 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean SECKLER en date du 14 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 424 du 18 avril 2003;

II. Que le capital social de la société "POLCARD HOLDING S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant devenu seule propriétaire des parts sociales de la Société "POLCARD HOLDING S.à r.l.";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société à responsabilité limitée "POLCARD HOLDING S.à r.l.", celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société INNOVA GIC LLC, prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "POLCARD HOLDING S.à r.l.", qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

VI. De sorte que la liquidation de la société POLCARD HOLDING S.à r.l." est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au précédent siège social de POLCARD HOLDING S.à r.l.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2009. Relation: LAC/2009/35579. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009118460/90.

(090142560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Tomasmill Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 140.233.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Tomas MILL, Company director, born in SE-Karlstad, on the 1st of November 1954, residing in DK-2900 Hellerup, Tuborg Sundpark 7 (3tr) (the "Principal"),

here represented by Jos HEMMER, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"),

by virtue of a proxy under private seal given on August 3rd, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. TOMASMILL INVEST (the "Company"), having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, under number 140233, has been incorporated by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), on July 18th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1930 on August 6th, 2008.

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date;

VII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence a Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Tomas MILL, directeur de société, né à SE-Karlstad, le 1^{er} novembre 1954, demeurant à DK-2900 Hellerap, Tuborg Sundpark 7 (3tr) (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Jos HEMMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 3 août 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. TOMASMILL INVEST (la "Société"), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 140233 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1930 du 6 août 2008.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Jos Hemmer, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2009. LAC/2009/33720. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009118462/78.

(090142899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

3 Caps Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.460.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le vingt-quatre août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit panaméen POLORA GROUP S.A., établie et ayant son siège social à Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower 14th, Panama-City (République du Panama),

ici dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme 3 CAPS INVEST S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99460, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 février 2004, publié au Mémorial C numéro 427 du 22 avril 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme 3 CAPS INVEST S.A., prédésignée, s'élève actuellement à 31.000,- EUR (trente et un mille euro), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 31,- EUR (trente et un euro) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme 3 CAPS INVEST S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique le comparant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme 3 CAPS INVEST S.A..

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société dissoute.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euro, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} septembre 2009. Relation GRE / 2009/3103. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au R.C.S. Luxembourg.

Junglinster, le 8 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009118469/48.

(090142775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Worldwide Mounts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.977.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of August.

Before Maitre Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Worldwide Mounts Ltd, a limited liability company incorporated, organized and existing under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office at New Providence Financial Center East Bay Street, P.O. Box CR-56766. Suite 1000, Nassau, Bahamas, registered at Registrar General Bahamas under number 129869 B (the "Principal"),

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg company, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20 Carre Bonn, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 37974 (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given on June 24, 2009,

the Proxyholder being represented by Mr Fabrice GEIMER, employee, and Mr François COTTONG, employee, residing professionally in Luxembourg,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Worldwide Mounts S.à r.l. (the "Company"), having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 99977, has been incorporated by deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg on February 20th, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 529 on May 21rd, 2004.

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date;

VII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 19 août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Worldwide Mounts Ltd, a limited liability company constituée, organisée et existante sous le droit des Bahamas, avec siège social à New Providence Financial Center East Bay Street, P.O. Box CR-56766. Suite 1000, Nassau, Bahamas (le "Mandant")

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A, une société luxembourgeoise ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, Carr Bonn, rue de la Poste, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37974 (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 24 juin 2009,

le Mandataire étant représenté par Monsieur Fabrice GEIMER, employé, et Monsieur François COTTONG, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Worldwide Mounts S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 99977 a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 529 du 21 mai 2004.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Fabrice GEIMER, François COTTONG, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2009. LAC/2009/34375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009118465/90.

(090142932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Rolmex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.450.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twentieth day of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxy holder"

acting as a special proxy of SETARAM ENTERPRISES LTD, having its registered office in Limassol, Cypres,

"the principal"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy holder declares and requests the notary to act:

1. That the holding company ROLMEX S.A., R.C.S. Luxembourg B nr. 83 450, with registered office in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, was incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on August 7, 2001, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 143 of January 26, 2002, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on September 30, 2004, by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1283 of December 14, 2004.

2. That the company's capital amounts to USD 500,000 (five hundred thousand US Dollars) divided into 500 (five hundred) shares of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become the sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the holding company ROLMEX S.A.

4. That the principal, as the sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the holding company ROLMEX S.A. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

9. That the proxy holder or the notary may proceed to the cancellation of the company's share register.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancies the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SETARAM ENTERPRISES LTD, ayant son siège social à Limassol, Chypre, "la mandante"

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding ROLMEX S.A., R.C.S. Luxembourg B nr. 83450, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 7 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 143 du 26 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 30 septembre 2004, par acte de Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1283 du 14 décembre 2004.

2. Que le capital social de la société s'élève à USD 500.000 (cinq cent mille dollars américains) divisé en 500 (cinq cents) actions de USD 1.000 (mille dollars américains) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding ROLMEX S.A.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding ROLMEX S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Guy Hornick, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2009. LAC/2009/34378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009118464/91.

(090142927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Artephanie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 56, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 148.020.

— STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le onze août,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Madame Stéphanie GUILLOUX, artiste peintre, née à Saint-Cloud (France), le 6 juin 1970, demeurant à L-1411 Luxembourg, 1-1A, rue des Dahlias,

2.- Mademoiselle Clémentine HENNEQUIN, agent commercial, née à Cagnes-sur-Mer (France), le 11 mai 1990, demeurante L-1411 Luxembourg, 1-1A, rue des Dahlias.

Lesdites comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de tous objets d'art, de toutes fournitures de beaux arts et art créatifs, loisirs créatifs ainsi que l'enseignement de tous ces arts par le biais de cours, stages et ateliers.

La société peut s'intéresser, par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut y apporter tout soutien financier ou même sa caution.

La société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social dans le but d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "ARTEPHANIE", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de deux cents euros (EUR 200,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Stéphanie GUILLOUX, prénommée, cinquante parts sociales	50
2.- Mademoiselle Clémentine HENNEQUIN, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associées reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille neuf.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparantes, représentant la totalité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont ensuite pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérante pour une durée indéterminée:

Madame Stéphanie GUILLOUX, prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 56, avenue du 10 Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Guilloux, C. Hennequin, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 août 2009. Relation: LAC / 2009 / 34047. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009118491/95.

(090142776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Dekora Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 92.659.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009118490/10.

(090142877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Exclusive Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 148.006.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Equiportfolio S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à East 54 Street, Panama, Republic of Panama, Mossfon Building, Second Floor,

Ici représentée par Monsieur Filippo COMPARETTO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration restera annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "EXCLUSIVE OPPORTUNITIES S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), divisé en 1.000 (mille) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant fin le 19 août 2014 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mercredi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:
Equiportfolio S.A., prénommée: MILLE actions 1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social, a les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Filippo COMPARETTO, né le 12 avril 1973 à Vicari (Italie), demeurant professionnellement au 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg;
 - b) Monsieur Attilio CASCIATO, né le 27 mai 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg;
 - c) Madame Béatrice LEROY, née le 18 avril 1963 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg;
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société FIDECO Luxembourg S.A., avec siège social au 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg (RCS Luxembourg B 128787).
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
5. Le siège social est fixé au L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparants prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. COMPARETTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2009. Relation: LAC/2009/34743. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009118505/152.

(090142397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Tovimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.800,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 99.990.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009118498/11.

(090142868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Heron Nointel S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 148.010.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept septembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"HERON HOLDING S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.870,

ici représentée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 septembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "HERON NOINTEL S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations. La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 septembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
HERON HOLDING S.A. prénommée,	31.000	31.000	310
TOTAL:	31.000	31.000	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.100,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - b) Monsieur Manuel BORDIGNON employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - c) Monsieur Christophe MOUTON, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
5. La durée du mandat des administrateurs sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.
6. La durée du mandat du Commissaire aux Comptes sera de une année et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2010.
7. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009118499/205.

(090142471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

eOffice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour eOFFICE INVEST S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009114068/12.

(090136922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

FirstCal Luxco Germany 1 SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.751.

Les comptes annuels pour la période du 31 juillet 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114067/12.

(090136798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Cinquant S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 16.540.

- Constituée suivant acte reçu par Me Hyacinthe GLAESENER, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, en date du 28 février 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 139 du 22 juin 1979;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, en date du 20 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 466 du 15 octobre 1992.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 30 juillet 2009 qu'ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:

1) *comme administrateurs:*

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L - 2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt;

Monsieur Jean FABER conserve également sa fonction d'Administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L - 2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

- Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L - 2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

2) *comme commissaire aux comptes:*

- Monsieur Didier KIRSCH, expert comptable, demeurant professionnellement à L - 2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2009118924/30.

(090142748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Alizee Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 88.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALIZEE INVESTMENT SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2009114063/12.

(090136805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

MEIF II Swiss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 129.708.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009114064/11.

(090136802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Pamplona PE Holdco 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 131.827.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires
tenue au siège social de la Société le 7 août 2009*

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue au siège social de la Société le 7 août 2009, il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de l'administrateur Monsieur Maxime Molter avec effet en date du 9 juin 2009.
2. élire Monsieur Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont (Belgique) et résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet en date du 7 août 2009, en remplacement de Monsieur Maxime Molter, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009, les administrateurs de la Société, à savoir:
 - M. Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et
 - M. Pavel NAZARIAN, demeurant au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
4. renommer KPMG Audit (anciennement "KPMG Audit S.à r.l."), société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2009.

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois KPMG Audit (anciennement "KPMG Audit S.à r.l."), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, commissaire aux comptes de la Société, a transféré, en date du 24 janvier 2008, son siège social du 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009116749/31.

(090140399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

TRS Core Luxco Germany 1 SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.718.

Les comptes annuels pour la période du 31 juillet 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114065/12.

(090136800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

TRS Core Luxco II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.178.

Les comptes annuels pour la période du 30 juin 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114066/12.

(090136799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Norpa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 31.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORPA HOLDING S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009114069/12.

(090136921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Morning Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 99.778.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 août 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Eddy DÔME de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 Août 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Alan DUNDON né le 18 Avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 Août 2009.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009117384/18.

(090141080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Arco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 116.822.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009114070/10.

(090136907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Arco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 116.822.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009114071/10.

(090136906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Plansee Mitsubishi Materials Global Sinter Holding, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 110.469.

Extrait des Assemblées Générales Ordinaires de la Société du 1^{er} juin 2009 et 17 juin 2009

Les actionnaires présents à l'assemblée du 1^{er} juin 2009 ont:

i) accepté la démission de M. Hisayoshi Homma et élu M. Hiroshi Kanemoto en tant que membre non-exécutif de classe B du conseil d'administration de la Société. La démission de M. Hisayoshi Homma et l'élection de M. Hiroshi Kanemoto, avec adresse professionnelle au 101, route de Holzem, L-8232 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, sont effectives au 1^{er} juin 2009.

ii) réélu avec effet au 12 juin 2008:

- Dr Michael Schwarzkopf et M. Karlheinz Wex en tant que membres non-exécutifs de classe A du conseil d'administration de la Société,

- M. Hironori Yoshimura en tant que membre non-exécutif de classe B du conseil d'administration de la Société,

- Dr. Michael Krehl et M. Peter Müller en tant que membres exécutifs de classe A du conseil d'administration de la Société, et

- M. Takeshi Itaba et M. Toshiyuki Shimamura en tant que membres exécutifs de classe B du conseil d'administration de la Société.

Tous les membres exécutifs du conseil d'administration de la Société sont chargés de la gestion journalière de la Société.

Le mandat de tous les membres du conseil prendra fin à la date de l'assemblée annuelle des actionnaires statuant sur la clôture des comptes du 28 février 2010.

Les actionnaires présents à l'assemblée du 17 juin 2009 ont élu:

- KPMG Audit, immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, sis 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que commissaire, et

- Grant Thornton Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungs-GmbH, en tant que réviseur d'entreprise.

Les mandats du commissaire et du réviseur d'entreprise prendront fin à la date de l'assemblée annuelle des actionnaires statuant sur la clôture des comptes du 28 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Plansee Mitsubishi Materials Global Sinter Holding, S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009118081/34.

(090142045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.
